

# **Conditions Generales d’Inscription au Programme de Perfectionnement Professionnel**

## **1. Objet du programme**

Ce programme professionnel vise à développer des compétences techniques et pratiques à travers un parcours structuré comprenant des modules, des ateliers en direct, des projets appliqués et un accompagnement personnalisé.

## **2. Nature de la certification**

A l’issue du programme, une attestation professionnelle de compétences est délivrée.

Il s’agit d’un document officiel propre à notre organisme, reconnu dans le milieu professionnel pour :

- Valoriser votre CV
- Démontrer vos compétences techniques et opérationnelles
- Appuyer vos candidatures ou vos évolutions de carrière
- Attestez d’une expérience pratique structurée

Cette attestation est conforme aux standards internationaux utilisés dans les secteurs du numérique, des technologies, du management et du conseil.

### **Important :**

Cette attestation n’est pas un diplôme d’Etat et ne confère aucune équivalence académique. Pour plus d’informations, consultez la FAQ disponible en bas de page.

## **3. Détails du programme**

Duree : selon les informations indiquées sur la page du programme

Format : ateliers live, exercices pratiques, projets appliqués et mentorat

Capacité : nombre de places limité selon les cycles disponibles

Modifications : le contenu pédagogique peut être ajusté si nécessaire pour garantir la qualité du programme

## **4. Engagements du participant**

Le participant s’engage à :

- Suivre les sessions prévues dans le cadre du programme
- Réaliser les travaux et exercices demandés
- Respecter les règles internes et les directives pédagogiques
- Ne pas diffuser, partager ou commercialiser le contenu fourni (supports, vidéos, documents, plateformes...)